



reprise d'un temps partiel après congé parental d'éducation

Par **Pascale28**, le **28/01/2010 à 15:18**

Bonjour, je suis actuellement en congé parental d'éducation. Je suis auxiliaire de puériculture travaillant pour le CCAS d'une ville. J'ai 2 enfants de 4ans et 19 mois.
Je souhaiterais reprendre mon activité mais a temps partiel (80%) et sur un poste spécifique. Mon employeur est-il obligé de m'accorder ce que je demande ?

Merci pour votre réponse.

COrdialement